

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Wherever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Souhaits de bonne année, 289. — Nouvel an, 289. — M. l'abbé Nicolas Mathias Huot, 290. — Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1897, 290. — Tribunaux de conciliation, 291. — La presse de Chicoutimi, 292. — Quatorze ans après, 282. — Au parlement provincial, 293. — Une règle de prudence, 294. — Tarif postal, 294. — Un politicien fin de siècle, 294. — L'abbé Peyramale curé de Lourdes, 294. — Histoire du Cap-Santé, 297. — Memento hebdomadaire, 304.



NOUVEL AN

A DIEU la première heure de l'an nouveau, puisqu'elle est un don de sa bonté. A lui la première pensée et le premier souhait ! Personne ne doit recevoir avant le Père qui est dans les Cieux, l'hommage de notre respect, le témoignage de notre reconnaissance et l'offre de notre dévouement.

Qu'il soit loué, adoré et béni au cours de la nouvelle année, dans son Eucharistie, dans la sainte Vierge, dans ses Saints et dans son Eglise ! Qu'il soit béni dans ses voies providentielles, dans ses impénétrables desseins, dans ses bienfaits et dans son amour pour toute créature !

Après Dieu, il est permis de penser aux hommes, de formuler,

les uns pour les autres, des vœux de piété, d'affection et de charité. Mais que ces vœux et ces souhaits soient sincères, viennent du cœur, et n'espérons d'autre retour que le bonheur de faire des heureux. Après la communion des Saints, il n'y a rien de meilleur que la communion de ceux qui sont frères en Jésus-Christ.

Un an de plus, c'est un surcroît de bienfaits de la part de Dieu, mais aussi un surcroît de responsabilité pour nous, quand aura sonné la dernière heure de notre dernière année.

Redisons en ce jour : Merci, Seigneur, merci et pardon,



M. l'abbé Nicolas Mathias Huot

Né à l'Ange-Gardien comté de Montmorency, le 10 mars 1835 ; ordonné à Québec le 20 septembre 1862, vicaire à Notre-Dame de Québec, de 1862 à 1863 ; curé de St-Pierre de Broughton, de 1863 à 1869 ; de Ste-Agathe, de 1869 à 1876 ; de Lambton, de 1876 à 1889 ; démissionnaire en 1889 et se retire à l'Ange-Gardien. Il est décédé à l'Hôpital-Général de Québec, le 8 août 1897.

Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1897

M. J. F. D. Pampalon, né à N.-D. de Québec le 13 janvier 1855, ordonné le 7 juin 1879, décédé à Québec le 9 juillet 1897.

M. O. G. Carrier, né à St-Henri le 8 décembre 1871, ordonné le 3 janvier 1897, décédé à Lévis le 19 juillet 1897.

M. N.-M. Huot, ancien curé de Lambton, né à l'Ange-Gardiennien le 10 mars 1835, ordonné le 20 septembre 1862, décédé à l'Hôpital-Général de Québec le 8 août 1897.

M. G. Lavoie aumônier de l'hospice de St-Ferdinand, né à l'Islet le 23 novembre 1867, ordonné le 17 janvier 1892, décédé à l'hospice de St-Ferdinand le 18 août 1897.

M. L. Couture, né à St-Pierre, I. O., le 21 mars 1868, ordonné le 19 mai 1894, décédé à St-François de Montmagny le 21 août 1897.

M. J. A. Beaulieu, né à Lévis le 13 février 1843, ordonné le 17 septembre 1892, décédé à Lévis le 23 novembre 1897.

M. C. Pouliot, né à St-Laurent, I. O. le 1er février 1815, ordonné le 7 février 1841, décédé à l'hospice St-Joseph de la Délivrance le 24 novembre 1897.

M. N. Bellenger, né à St-Roch de Québec le 21 décembre 1818, ordonné le 13 janvier 1844, décédé à N.-D. des Anges le 21 décembre 1897.

M. E. Dion, né à l'île aux Coudres le 1er mars 1828, ordonné le 17 décembre 1853, décédé à Fraserville le 3 décembre 1897.

Tribunaux de conciliation

Il existe en France, des tribunaux de conciliation, chargés de régler gratuitement certaines catégories de différends, qui naissent entre les habitants d'une même commune.

Ces tribunaux sont reconnus par la loi, qui ne permet le recours aux tribunaux judiciaires qu'après avoir préalablement soumis le litige aux tribunaux de conciliation.

Il est facile de comprendre qu'on prévient ainsi une foule de procès ruineux et qui n'ont guère leur raison d'être.

M. Chicoyne, député et rédacteur du *Pionnier*, voudrait doter notre province d'une institution de ce genre, et propose à l'approbation de la Chambre un projet de loi autorisant la création de semblables tribunaux.

Nous le félicitons, et nous espérons qu'il réussira à faire adopter une mesure destinée à rendre de précieux services à

nos populations restées bien trop normandes. Nous pourrions, en effet, mentionner une paroisse pauvre du comté de Montmorency, qui, dans l'espace d'une douzaine d'années, a dépensé, 17000 piastres pour procès à propos de routes et de difficultés scolaires.

Sans doute, il est assez souvent nécessaire de recourir aux tribunaux judiciaires, mais plus souvent encore, bon nombre de différends pourraient être réglés par la voie de la conciliation.

La presse de Chicoutimi

Bien que la jeune ville de Chicoutimi compte déjà une nuée de journaux et revues, on annonce l'apparition très prochaine d'un nouveau journal hebdomadaire.

Si nous en croyons la rumeur, il portera un nom significatif : *La Défense*. Son directeur propriétaire est un M. U. Tremblay, l'un des plus brillants élèves sortis du Séminaire de Chicoutimi. Il a fait son noviciat comme journaliste dans les bureaux de la Minerve, et nous le connaissons suffisamment pour être sûr qu'il ne tardera pas à faire sa marque, ce que nous lui souhaitons sincèrement.

Le nouveau journal, sans rester étranger aux choses de la politique, ne marchera à la remorque d'aucun parti. Il sera dit-on, catholique et anti libéral dans toute la force des termes.

Les choses étant ainsi, nous n'hésitons pas à lui souhaiter tout de suite longue vie et succès.

Quatorze ans après

" Dans l'automne de 1883, écrit M. F.-L. Desaulniers, les députés conservateurs à la Législature de Québec, firent prendre leur portrait chez M. J.-E. Livernois. C'est la photogravure que publie aujourd'hui LE MONDE ILLUSTRÉ. Quelques notes sur ce groupe de personnages politiques intéresseront le lecteur, croyons-nous.

" De ces quarante-et-un députés, quatre seulement sont encore sur la scène politique : les honorables MM. E.-J. Flynn G.-A. Nantel, P.-E. Leblanc et M. Joseph Marion. Les trente-sept autres sont morts, plusieurs ont été défaits, quelques-uns

ont accepté des emplois publics, le plus grand nombre sont retournés à la vie privée, après avoir passé quelques années sur la scène parlementaire. Voici ce qu'ils sont tous devenus, pour autant que la mémoire me rappelle leur souvenir.

“ Les morts sont : F. St-Hilaire, Léon Leduc, W. Duckett, Onésime Gauthier, A. Casavant, F.-X. Archambault, R. Trudel, L. B.-A. Charlebois, J.-A. Mousseau, Chs Marcoite et G.-H. Deschênes.

“ Sont rentrés dans la vie privée : MM. F.-X. Paradis, Dr V.-P. Lavallée, Jos. Robillard, Sévère Dumoulin, Dr D. Martel, Etienne Poulin, Dr T. Frégeau, W. Sawyer, L. T. Dorais, L.-O. Taillon, Benj. Beauchamp, Ed. Spencer et L.-B.-T. Richard.

“ M. L.-G. Desjardins est greffier actuel de l'Assemblée Législative, après avoir été depuis élu deux fois au parlement fédéral ; M. N. Audet est Conseiller législatif ; M. F.-L. Desaulniers est greffier en chef des Comités de la Chambre, à Québec, après avoir été aussi deux fois élu au parlement fédéral ; M. Jacques Picard, est agent des Terres, à Sherbrooke ; M. G. T. Paquet est Maître de poste de Québec ; M. Ls. Duhamel est percepteur du comté d'Ottawa ; M. W.-J. Poupore est député de Pontiac, à Ottawa ; M. Jean Blanchet est un des juges de la Cour d'Appel : M. L.-N. Asselin est shérif de Rimouski ; M. J.-G. Robertson est maître de poste à Sherbrooke ; M. J.-T.-C. Würtele est un des juges de la Cour d'Appel ; M. C. Bergevin est employé du canal de Beauharnois ; enfin M. L.-O. Taillon a repris l'exercice de la profession d'avocat, à Montréal, après avoir été premier ministre de la province, et ministre fédéral pendant quelques mois, avant les élections générales de 1896.”

Des 41 députés de 1883, il en reste seulement quatre sur la scène au bout de 14 ans. Il est donc bien permis de répéter les paroles : tout n'est que vanité, et de rappeler aux députés d'aujourd'hui que le même sort les attend. Qu'ils ne l'oublient pas !

Au parlement provincial.

La Chambre a adopté un projet de loi donnant juridiction à la Cour des commissaires, dans toutes les causes dont le montant n'excède pas quarante piastres.

Cette Cour pourrait rendre de réels services, si le choix des juges de la paix n'était pas fait, le plus souvent, au seul point de vue politique

Une règle de prudence.

Se tenir toujours sur la plus grande réserve avec quiconque ne juge pas sainement des erreurs du jour, ou ne se prononce pas clairement contre elles.

Tarif postal

A partir de ce jour, le port des lettres pour toutes les parties du Royaume uni de la Grande Bretagne est de trois centins l'once.

Le politicien fin du siècle.

Il est servile et chien muet sur les questions d'ordre supérieur, mais il se révolte et rugit sur les questions de cuisine.

L'abbé Peyramale, curé de Lourdes

L'abbé Peyramale naquit à Homères (Hautes-Pyrénées), le 9 janvier 1811. On lui donna au baptême les noms de Marie-Dominique, le plaçant ainsi sous le patronage de la Vierge sans tache que l'on verrait apparaître, un demi-siècle plus tard, aux roches de Massabielle, et, en second lieu, sous l'égide du grand saint qui fut le propagateur de ce Rosaire béni que Notre-Dame de Lourdes allait présenter de nouveau aux chrétiens de notre âge. Le père de l'abbé Dominique était ce vieux docteur Peyramale, qui ne connaissait que trois choses : son Dieu, son roi et sa médecine. Et à 86 ans, ayant jeûné tous les vendredis de sa vie, le bon vieillard mourut tel qu'il avait vécu, fidèle jusqu'à la fin à ce qu'il avait aimé. Ses enfants héritèrent des qualités d'un tel père : l'intelligence, les convictions de l'esprit et les religieuses aspirations de l'âme. Un de ses fils, après avoir été précepteur des pages de Charles X, quitta la France à la chute de la monarchie, et émigra au Pérou. Sa fille, Delphine Peyramale, épousa le frère de l'illustre Garcia Moreno président de la République de l'Equateur.

Le plus remarquable des fils du vieux docteur Peyramale prit le meilleur parti et se tourna tout entier du côté de Dieu c'est lui qui sera le héros de notre récit. Marie-Dominique était un enfant robuste et charmant, plein d'exubérance, de force et

de bonté ; ayant toutes les vivacités de l'esprit et toutes celles du cœur. Sa charité était si grande qu'il revêtait les petits malheureux de ses propres vêtements en se couvrant de leurs haillons. Il leur disait gracieusement : " A chacun son tour changeons d'habit. J'aurai froid et tu auras chaud." Tel fut l'enfant, tel devait être l'homme. On le vit grandir, on ne le vit point changer. Aimant le prochain comme lui-même, il aimait le Seigneur par-dessus toutes choses, et, dès ses plus jeunes ans résolut de se consacrer à Jésus-Christ. Il entra au séminaire ; pendant ces années d'étude, bien qu'il n'eût en quelque sorte cherché que la vertu, la science lui fut octroyée par surcroît. Il aurait voulu tout savoir pour tout enseigner et tout avoir pour tout donner.

Ayant reçu en 1835 l'ordre de la prêtrise, il fut nommé vicaire de Vic-en-Bigorre ; en se présentant au vieux curé dont il devenait le coopérateur : " Je viens, dit-il, comme disciple, " apprendre de vous à cultiver la vigne du Seigneur. " Le vieillard ressentit une irrésistible impression en voyant ce lévite au front superbe, aux yeux droits, qui lui apparaissait dans toute la vigueur de sa vingt-cinquième année. Il était d'une haute stature, d'une physionomie puissante ; et la force de l'âme, comme celle du corps, écataient en lui. Quelques jours plus tard, ayant pris connaissance de cette âme sacerdotale, le vieux prêtre tenait ce langage : " Ce n'est pas un disciple, c'est un apôtre. " Le presbytère de Vic prit une physionomie nouvelle. Le curé l'abbé Bayle, d'une santé chancelante, put se reposer de ses longs travaux. L'activité de son vicaire suppléait à tout, en laissant planer sur le bon doyen la gloire de ce qu'il opérait lui-même. L'abbé Peyramale put aussi donner un libre essor à son cœur généreux et à sa grande charité pour le prochain ; il faisait passer aux déshérités de la fortune l'argent que sa famille lui envoyait. Une quantité de traits émaillent sa vie des plus délicates libéralités.

Par une ardente après-midi d'été, l'abbé Peyramale revenait à pied de Tarbes et rentrait à Vic. Sur le bord du chemin un vieux pauvre s'était endormi. Lassé par la marche, il avait ôté ses chaussures, ou plutôt les informes lambeaux de cuir, qui jadis avaient été des souliers, gisaient à côté de lui. L'abbé regarde le dormeur et son parti est bientôt pris, il substitue ses souliers de pareille taille aux loques de cuir du mendiant

qu'il s'approprié, et dans lesquels il introduit ses pieds de jeune homme. Après quoi il poursuit sa route, laissant longuement flotter sa soutane. Le pauvre, s'étant éveillé, aperçoit la métamorphose, et croit que le bon Dieu a passé par là. Il met le premier soulier, on eût dit qu'il était fait pour lui : J'y entrais, disait-il, comme en Paradis. Mais le second était trop court ; de là grande inquiétude du bonhomme qui en cherche la cause. Au fond du soulier, il y avait une somme d'argent nouée dans un mouchoir, dont le prévoyant donateur avait déchiré la marque.

Il ne pouvait, hélas ! toujours donner, sa bourse se vidait vite, et sa garde-robe était, la plupart du temps, réduite aux vêtements qu'il portait sur lui. De là, parfois de cruels embarras. Surtout lorsque le tailleur se refusait à retourner la soutane qui l'avait été déjà plusieurs fois qui ne montrait plus que la corde.

C'est dans un de ces moments critiques que le rencontrant après sa messe, le contre-amiral de la Salle, qui sortait en voiture, le pria de monter avec lui. Au bout de quelques heures, l'abbé manifeste son étonnement de la longueur de la promenade. — " Mais nous sommes à Auch, s'écrie-t-il ! — Précisément, dit l'amiral, et je vous y garde, avec la permission de votre curé, jusqu'à demain, pour déjeuner avec l'archevêque. — C'est impossible, reprit le vicaire, en regardant sa soutane. — J'ai tout prévu, répond l'amiral, mon tailleur est prévenu. " Le tricorne et les souliers accompagnèrent la soutane nouvelle. Grande fut la joie et la surprise des habitants de Vic, lorsqu'ils virent arriver leur vicaire, tout embarrassé dans son nouveau costume et ramené triomphalement par le brave amiral

(a suivre)



HISTOIRE DU CAP-SANTE

(Suite)

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Survivants.	Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Survivants.
1763	30	5	12	18	1802	73	8	37	36
1764	34	13	9	25	1803	54	12	37	15
1765	42	8	10	32	1804	59	7	32	27
1766	44	11	13	31	1805	69	11	28	41
1767	47	6	18	29	1806	83	13	2	62
1768	48	5	15	33	1807	60	7	30	30
1769	39	5	24	15	1808	73	10	32	41
1770	30	7	17	13	1809	60	10	25	35
1771	46	1	20	26	1810	76	6	35	41
1772	36	7	19	17	1811	81	17	30	51
1773	56	12	42	14	1812	91	9	31	60
1774	45	13	36	9	1813	106	12	69	37
1775	40	7	13	72	1814	87	13	43	44
1776	29	10	28	1	1815	97	17	28	69
1777	43	7	6	39	1816	78	13	15	63
1778	35	7	10	25	1817	80	8	24	56
1779	44	12	8	36	1818	104	13	37	67
1780	38	17	12	26	1819	80	10	52	28
1781	65	11	11	54	1820	91	20	58	33
1782	48	6	8	40	1821	94	14	48	46
1783	58	8	18	40	1822	101	20	48	53
1784	48	4	33	15	1823	97	16	48	49
1785	62	6	21	41	1824	102	13	52	50
1786	53	9	13	40	1825	107	18	69	38
1787	53	11	23	33	1826	116	24	80	36
1788	70	13	27	43	1827	136	19	54	82
1789	65	5	18	44	1828	134	24	46	88
1790	50	8	31	19	1829	110	8	71	30
1791	51	16	29	22	1830	141	21	56	85
1792	63	13	18	45	Tot.	2707	416	1272	1432
1793	78	12	16	62	1700				
1794	75	6	21	54	à				
1795	55	17	25	30	1800	3101	927	1288	1432
1796	68	9	20	48	Tot.				
1797	66	7	24	42	de				
1798	59	2	25	34	1700				
1799	61	11	22	39	à				
1800	53	6	25	28	1830	5808	927	2560	3245
1801	54	13	36	28					

En 1749, il y avait dans la paroisse 577 individus. De 1750 à 1800 inclusivement, il y a 4 373 survivants. De 1801 à 1830 inclusivement, il y a 1 432 survivants. Ce qui donne pour total 3 382 individus de la paroisse à cette date. (1)



M. l'abbé Gatién

possible de faire aujourd'hui avec la même abondance et la même précision de détails. D'ailleurs, à cette époque, la santé de M. Gatién était déjà fortement ébranlée, et ne cessa depuis de réclamer les ménagements et les soins les plus attentifs. Tout en gardant la direction de sa paroisse, il dut compter davantage sur la coopération de ses vicaires, faire une part moins large à l'étude, et recourir à différents petits travaux manuels, pour enrayer autant que possible la marche de la maladie qui s'annonçait avec son cortège habituel d'infirmités. Tel fut, à peu près, le genre de vie de M. Gatién, de 1830 à 1844, année de sa mort, — ce qui ne l'empêcha pas comme nous le verrons, — de travailler jusqu'à la fin, au bien spirituel et temporel de ses ouailles.

La paroisse du Cap-Santé, jusqu'à ces années dernières, presque toujours compté quelques protestants. Mais à l'époque où nous reprenons son histoire, le nombre en était plus grand

(1) Le manuscrit de M. Gatién, contenant l'histoire de la paroisse du Cap-Santé, depuis sa fondation jusqu'à 1830, a été publié dans le *Courrier du Canada* en 1884 et mis en brochure. Mais cette impression n'a pas été suffisamment soignée. Les fautes de typographie abondent, plusieurs noms sont défigurés et, pour des raisons que nous ignorons, une trentaine de pages du manuscrit ont été supprimées.

(L'abbé D.C.)

(2) Histoire du Cap-Santé continuée de 1830 à 1887 par l'abbé D. Gosselin.

qu'à l'ordinaire. **Ministre de Celui qui est venu sur la terre remettre le genre humain dans le chemin de la vérité, M. Gatién** ne pouvait être indifférent au malheureux sort de ces victimes de l'erreur. Il ne laissait donc échapper aucune occasion de leur donner des marques de bienveillance qui tombaient rarement sur un sol ingrat. Aussi, dans la seule année 1831, il eût la consolation de recevoir l'abjuration d'une dame Rebecca Wallace, veuve de Andrew Coburn, de son fils, James, et d'un nommé Robert Cameron. Ces précieuses conquêtes, qui n'étaient ni les premières ni les dernières, montrent bien le zèle apostolique qui l'animaient.

On voit par une décision du Conseil de fabrique, en date du 24 novembre 1833 que M. Gatién dût encore s'occuper des éternelles réparations de l'extérieur de l'église. Le portail et les tours, en particulier, ne pouvaient être laissés plus longtemps en cet état. Cette fois encore, la paroisse plaide pauvreté, et obtint de l'évêque l'autorisation de prendre sur les fonds de la fabrique la somme nécessaire à l'exécution de ces travaux qui coûtèrent près de 800 piastres.

Le 9 juillet 1835 eut lieu la première visite épiscopale de Mgr Signay, sous le règne de M. Gatién. Après avoir confirmé 316 personnes, Mgr Signay procéda à l'audition des comptes, qu'il alloua pour les années 1826-27-28-29-30-31 et 32, et les ordonnances qu'il porta contre les marguilliers dont les comptes n'étaient pas en règle, firent comprendre que cette révision n'était pas une simple formalité. Ainsi, non seulement il refusa de décharger le marguillier en exercice pour l'année, 1829, mais il ordonna de lui faire donner une obligation pour la balance dont il était redevable, et de le poursuivre s'il ne l'acquittait après un délai de trois mois. Il fit aussi remarquer qu'il n'avait alloué les comptes pour 1826 et 1827, qu'après s'être assuré que les travaux extérieurs de l'église avaient été dûment autorisés par la fabrique, ainsi que par son prédécesseur. Il ordonna ensuite la sonnerie gratuite des baptêmes, l'achat de nouveaux ornements, le renouvellement de la dorure du petit calice et le remplacement du crucifix du maître-autel par un plus convenable. Il renouvela aussi l'ordonnance promulguée par Mgr Plessis, en 1823, de confesser dans l'église pendant la belle saison, et déclara que le foin coupé dans le cimetière devait être laissé sur champs.

La fabrique fit, en 1837, l'acquisition d'un parement d'autel peint sur toile par l'un de nos peintres canadiens, M. Legaré, et en 1840, l'achat de trois jeux de chandeliers argentés, l'un pour le maître-autel, et les autres pour les chapelles latérales.

Nous avons vu que M. Fillion avait fait don de certains terrains, à la fabrique et aux curés de la paroisse. M. Gatien voulant assurer aux donataires la paisible possession de ces terrains, et prévenir toute contestation, convoqua les marguilliers à ce sujet, le 8 décembre 1839, et il fut résolu à l'unanimité :

1° Que pour assurer à la paroisse la propriété des terrains donnés par M. Fillion, et dont elle est actuellement en possession, il convient de profiter des dispositions de l'ordonnance de la 2^e Victoria, chapitre 26 ; 2° Que le curé, conjointement avec le marguillier en exercice, soit autorisé à faire les déboursés nécessaires pour le mesurage des dits terrains par un arpenteur juré, qui en dressera un procès-verbal et des titres de ces terrains, au greffe de la Cour du Banc du Roi, du district de Québec.

La deuxième visite pastorale de Mgr Signay, sous le règne de M. Gatien, eut lieu en juillet 1840.

Le nombre des confirmants fut de trois cent-sept.

L'évêque alloua ensuite les comptes des années 1833, 1835, 1836, 1837 et 1838, ainsi que les comptes des années 1824, 1825 et 1829, qui n'avaient pas été présentés lors de la dernière visite.

Il ne put allouer les comptes du marguillier en exercice pour 1834, parce que ce dernier avait été surpris par la mort, avant d'avoir réglé les affaires de son année d'administration. Mais il fut convenu que le fils du marguillier défunt serait responsable du montant dû par son père, qu'il s'engagea à payer en 1842.

Après avoir promulgué quelques ordonnances d'une importance secondaire, l'évêque autorisa la fabrique à contribuer, pour une somme de vingt livres, à la construction d'une nouvelle maison pour le bedeau, et il autorisa une légère augmentation du salaire de ce dernier, que les marguilliers étaient unanimes à recommander. (1)

Ce fut pendant cette visite pastorale que la future fondatrice

(1) Cette nouvelle maison, qui a servi de résidence aux bedeaux jusqu'en 1858 ou 1859, était située immédiatement en arrière du hangar actuel de la fabrique, et l'ancienne se trouvait en arrière de celle-ci, c'est-à-dire un peu plus au nord. Depuis cette époque les bedeaux ont toujours demeuré dans le vieux presbytère.

du Bon Pasteur de Québec résolut de quitter le Cap-Santé, où elle résidait depuis une douzaine d'années. Puisque le Cap-Santé a été sa paroisse adoptive pendant un certain temps, nous devons dire un mot de cette femme remarquable, qui ne soupçonnait guère à cette époque la mission que la Providence lui réservait.

Sans cesser de se croire appelée à la vie religieuse, elle suivit le conseil qu'on lui donna d'accepter la main d'un M. F. X. Roy, ancien marchand de Québec, retiré au Cap-Santé. Dieu voulait la faire passer par tous les états de vie, pour bien la préparer à l'œuvre qu'elle était destinée à fonder. Son mariage eut lieu en cette paroisse le 17 avril 1828. Dieu bénit son union par la naissance de trois filles, dont les deux aînées, Séraphine et Céline, font partie de la congrégation des Sœurs Grises de Québec. La plus jeune, Clorinde, ne vécut que peu d'années.

Le curé du Cap-Santé, disent les annales du Bon-Pasteur, pouvait toujours compter sur Mme Roy, quand il s'agissait de quelque œuvre de piété ou de charité à accomplir. Une année que la petite vérole sévissait dans la paroisse, elle se fit la garde-malade de plusieurs personnes attaquées de la terrible maladie. L'abbé Gatien lui confiait habituellement les enfants du catéchisme les plus ignorants. Durant les beaux jours, elle les réunissait au pied d'un bouquet d'arbres qui ombrageait la maison, et si le temps était mauvais, sous un auvent établi dans la cour. Elle savait si bien intéresser et amuser ses petits auditeurs, que la plupart des enfants qui se préparaient à la Première Communion venaient suivre ses leçons.(1)

Devenue veuve en 1833, Mme Roy résolut de se consacrer exclusivement à l'éducation de ses enfants et au service des pauvres et des malheureux. Elle refusa toutes les propositions de mariage qui lui furent faites, et bien qu'elle n'eût que vingt-six ans, elle fit vœu de ne plus se marier. C'est alors qu'elle commença à mener dans le monde la vie d'une vraie religieuse, à laquelle elle s'efforça d'associer ses filles. Les deux aînées ont avoué plus tard que ce fut surtout dans ces exemples qu'elles puisèrent la vocation de sœur de la charité, qui est maintenant la portion de leur héritage.

Après la perte de son mari, Dieu lui ménagea une autre épreuve pour la détacher davantage des choses de la terre, et permit qu'elle tombât dans un état voisin de l'indigence. Il lui

(1) Cette maison appartient aujourd'hui à M. F. X. Bernard.

fallut donc songer à la recherche d'une position qui lui fournirait le pain quotidien, et lui permettrait en même temps de compléter l'éducation de ses enfants. La Providence, qui la conduisait par la main, ne tarda pas à mettre sur son chemin le protecteur dont elle avait besoin. Lors de la visite pastorale qui eut lieu au Cap-Santé en 1840, Dieu lui inspira de s'adresser à l'un des prêtres qui accompagnaient l'évêque, l'abbé Dufresne, curé de St-Gervais, et de lui offrir ses services comme gouvernante. Sa demande fut immédiatement agréée, et quelques mois plus tard Mme Roy plaçait ses filles au couvent de la Pointe-aux-Trembles, et quittait le Cap-Santé pour aller résider à St-Gervais.

En 1849, elle quitta cette dernière paroisse pour aller prendre une chambre à l'Hospice des Sœurs de la Charité, et le 11 janvier 1850, elle disait adieu à ce toit béni où elle avait espéré finir ses jours, pour prendre possession de la maisonnette de la rue Richelieu, qui a été le berceau du Bon-Pasteur de Québec.

C'est là que cette femme prédestinée, en religion, Mère Marie du Sacré-Cœur, s'est endormie dans le Seigneur, le 1er Septembre 1885, à l'âge de 79 ans et 6 mois.

Au moment de l'inhumation, quand le cercueil fut déposé sur le bord de la fosse, ce fut un spectacle vraiment touchant, disent les annales de la communauté, de voir les deux filles de la fondatrice, agenouillées près de la bière, la baiser avec des sanglots, pour dire un suprême adieu à celle qui leur avait donné le jour, en attendant d'aller la revoir dans l'éternité.

Deux nouvelles conversions eurent lieu en 1841 et 1843. Le 17 juillet 1841, M. Charles Tardif, alors vicaire au Cap-Santé, reçut l'abjuration d'un jeune anglican, du nom de Thomas Dunn, originaire du comté de Yorkshire, Angleterre; et le 12 mai 1843, celle d'une demoiselle Elizabeth New Burry, anglicane également, et née à Montréal, du mariage de James New Burry et Elizabeth Fenly.

Le premier démembrement de la paroisse du Cap-Santé a eu lieu sous M. Gatiien, en 1843. Jusque là, elle avait conservé ses limites primitives, qui lui donnaient une étendue presque égale au cinquième du territoire que comprend le comté de Portneuf, comme on le constate par les Edits et Ordonnances du 3 mars 1722, sous le titre " Portneuf dit le Cap-Santé. "

“ L'étendue de la paroisse de la Sainte-Famille, située en la dite seigneurie, sera d'un lieue et demie à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière Jacques-Cartier, en “ remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie d'Eschambeault, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes ; et les parties de la seigneurie de Neuville et des fiefs de Bélair et du sieur d'Auteuil, qui sont au-delà de la dite rivière Jacques-Cartier, au nord d'icelle, continueront à être desservies par le curé de la dite paroisse, par voie de mission.”

En d'autres termes, le Cap-Santé comprenait originairement : les paroisses actuelles de Saint-Basile, de Notre-Dame de Portneuf, de Sainte-Jeanne de Neuville, et la seigneurie de Bourg-Louis, enclavée aujourd'hui dans la paroisse de St-Raymond.

Il était donc facile de prévoir les démembrements qui ont eu lieu, au fur et à mesure que cet immense territoire a été colonisé.

Les francs-tenanciers d'une partie des fiefs de Neuville et d'Auteuil furent les premiers à solliciter la faveur de former une paroisse distincte. Le 18 juillet 1842, ils présentèrent à l'évêque de Québec une requête *ad hoc* ; le 24 novembre suivant, les allégations formulées dans cette requête furent vérifiées en assemblée publique et le 28 février 1843, l'autorité ecclésiastique décréta l'érection canonique de ce territoire, dans les termes suivants :

“ En conséquence nous avons érigé et érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de St-Basile, évêque et docteur de l'Eglise, les susdites parties des seigneuries de Neuville et d'Auteuil, comprenant une étendue de territoire de quatre milles et demi de front sur trois milles de profondeur dans la dite partie de la seigneurie de Neuville, et de trois milles de front sur neuf milles de profondeur dans la dite partie de la seigneurie d'Auteuil, le dit territoire borné comme suit, savoir : vers le nord est à la seigneurie de Bourg Louis, vers le sud est à la rivière Portneuf, vers le sud ouest à la baronnie de Portneuf, vers le nord ouest, aux terres non concédées de la Couronne.”

Pour copie conforme à l'original déposé dans les archives de la paroisse de St-Basile.

19 septembre 1897

A. Gauthier, Ptre, curé.

St-Basile.

Cette paroisse, après son érection canonique, continua à être

desservie par le curé du Cap-Santé, et on ne lui donna un curé résidant que sept ou huit ans plus tard. Elle compte aujourd'hui une population assez considérable, et elle a pris rang depuis plusieurs années parmi les paroisses florissantes et prospères. (1)

Le manque de ressources a toujours empêché M. Gatién de faire parachever l'intérieur de l'église du Cap-Santé, encore un peu trop nu, comme il est facile de le remarquer, bien que M. Lahaye l'ait fait habiller davantage.

Il est cependant peu d'églises — s'il y en a — dont le vaisseau présente un plus beau coup d'œil et se prête mieux aux décorations. Un certain nombre de fresques disposées avec goût, quelques belles toiles appendues aux murs, un peu de dorure et de peinture, suffiraient certainement pour en faire presque un bijou. L'intérieur de l'église attend donc encore une parure plus riche, plus digne de Celui qui l'habite, et que plusieurs des demi-millionnaires originaires de la paroisse auraient pu lui procurer, sans diminuer en rien leur train de vie. Malheureusement, ils n'ont pas songé à ce moyen infaillible de s'empêcher de mourir tout entiers, tout en faisant une œuvre agréable à Dieu. Espérons que d'autres, également favorisés de la fortune, montreront une plus grande présence d'esprit, quelque'un de ces jours.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au monastère des Franciscaines le 1er janvier; à St-Joseph de Lévis, le 4; au Bon Pasteur, le 6; au couvent de St-Romuald, le 8. — Nous publierons dans le prochain numéro une excellente réponse à la *Review*, de St-Louis, Missouri.

(1) Elle a été érigée civilement le 31 mai 1858.